

# *ACCENT FORMATION*

Maître de cérémonie & Conseiller Funéraire

MAI 2023

ACCENT FORMATION en P.A.C.A. (Siège administratif)  
Centre d'Affaires LES LAURIERS  
N°1 Avenue Charles de gaulle  
84130 LE PONTET





## Formation au diplôme du Funéraire MAI 2023

**ACCENT FORMATION** Organisme de formation professionnel agréé sous le numéro 93840271684 spécialisé dans la formation des métiers du funéraire conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012.

**ACCENT FORMATION** Propose un programme de formation complet au contact des professionnels en activité.

### LIEU DES FORMATIONS

L'ensemble des formations théoriques tel que définies dans l'Arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire

**ACCENT FORMATION**  
Centre d'Affaires LES LAURIERS  
N°1 Avenue Charles de gaulle  
84130 LE PONTET

Les formations pratiques sont réalisées au sein d'une entreprise, d'une régie ou d'une association habilitée conformément à l'art.L.2223-23 article D. 2223-55-3 et suivants, du Code Générale des Collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre du suivi de la qualité de la mission. A l'issue de la formation, chaque candidat peut contacter AFNOR Certification et déposer un avis sur sa formation sur : Afnor pro contact.

### LES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

Les enseignements théoriques dispensés en vue de l'obtention du diplôme s'étendent sur un volume horaire minimum fixé à :

- 70 Heures pour le diplôme permettant d'exercer la fonction de maître de cérémonie Conformément aux dispositions de l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales.
- 140 Heures pour le diplôme permettant d'exercer la fonction de conseiller funéraire et assimilé.

Ces deux modules sont suivis d'une mise en situation pratique de 140 heures.

Le diplôme est délivré par le jury prévu à l'art. D.2223-55-11, au regard des résultats de l'examen théorique prévu à l'art. D.2223-55-3 et de la formation pratique prévu à l'art. D.2223-55-5. Le jury détermine, le cas échéant sur proposition de l'organisme de formation, les sujets des épreuves théoriques, s'assure du bon déroulement de ces épreuves, procède à l'évaluation des candidats et attribue le diplôme national.

Les épreuves théoriques du diplôme correspondant à l'une des professions mentionnées à l'art. D.2223-55-2 sont organisées par l'organisme formateur, déclaré conformément aux articles L.6352-1 et suivant du code du travail.



## LES MISE EN SITUATIONS PRATIQUES

Pour chaque candidat ou candidate, cette formation pratique fait l'objet d'une convention tripartite conclue entre **ACCENT FORMATION** le ou la candidate et l'entreprise d'accueil, la régie ou l'association.

Conformément aux dispositions de l'article D. 2223-55-5 du code général des collectivités territoriales, la durée de la formation pratique est fixée à 140 heures.

Cette formation pratique vise à vérifier la capacité opérationnelle du candidat par une mise en situation professionnelle dont les modalités d'exécution sont détaillées dans l'arrêté du 27 mai 2020 suivant le décret n°2012-608 du 30 avril 2012.

Au terme de la période, une grille d'évaluation de la formation pratique des diplômés de maître de cérémonie et conseiller funéraire sera établie par l'entreprise d'accueil représentant ainsi une première notation de l'examen national.

Le résultat de cette évaluation est transmis à l'organisme de formation chargé de la formation théorique.

## LES INTERVENANTS

Pour l'ensemble des formations nous faisons appel à des intervenants qualifiés,

- Législation et réglementation funéraire: M. ASCIONE
- Hygiène, Sécurité, Ergonomie : C. CORBIER
- Psychosociologie et sociologie du Deuil : Mme. QUEYRAS
- Pratiques et Rites funéraires : Mme. QUEYRAS
- Conception et animation d'une Cérémonie : M. SORET
- Encadrement d'une équipe: M. SORET
- Connaissances administratives générales : M. SORET
- Produits, services et conseil à la vente : M. SORET

## Formalité de pré-inscription

### **Rappel des éléments du dossier à fournir :**

- 2 photos d'identité
- l'extrait de casier judiciaire n°3
- Photocopie recto verso carte nationale d'identité ou du permis de conduire
- Une attestation de votre responsabilité civile
- 3 enveloppes Blanches 230 X 162 « Prêt à poster » à 50 Gr.
- Un certificat médical d'aptitude à l'exercice des métiers du funéraire datée de moins de 2 mois
- Cette formation est ouverte aux candidats qui bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé sous certaines conditions (Contactez ACCENT FORMATION)

***Dès réception de votre dossier, nous prendrons contact avec vous pour accuser réception de votre inscription.***



## **Le maître de cérémonie 210 Heures**

### **En quoi consiste le métier de maître de cérémonie?**

Le maître de cérémonie est l'interlocuteur privilégié des familles lors des obsèques.

Le maître de cérémonie mène, oriente et anime la cérémonie des obsèques, il contrôle le bon déroulement de celle-ci ; Il veille, accompagne et dirige le convoi en encadrant l'équipe de porteurs. Il est l'organisateur de la cérémonie d'obsèques, vigilant aux demandes des familles et le garant du respect de leurs souhaits et de la qualité de l'hommage rendu au défunt. En deçà de ces fonctions il est également animateur de la cérémonie. L'animation est un élément primordial du métier de maître de cérémonie.

### **Quel profil faut-il avoir pour ce métier ?**

Ce métier s'adresse à des femmes et des hommes capables de prendre la parole en public disposant en outre des capacités d'organisations et de rigueur professionnelle ainsi qu'un bon équilibre psychologique.

### **Quelles sont les activités professionnelles du maître de cérémonie?**

Il a un rôle essentiel de supervision lors des obsèques. Il intervient dans l'organisation de la cérémonie à l'église, au cimetière, au crématorium, il vérifie et participe au placement des familles ainsi que l'assistance. Il aura un rôle d'animation et de coordination des intervenants, il doit également régulièrement prendre la parole lors des cérémonies.

Le maître de cérémonie accompagne la famille lors de l'inhumation ou de la crémation.

### **Quelles sont les connaissances requises pour devenir maître de cérémonie ?**

Le maître de cérémonie doit avoir suivi une formation obligatoire définie par le décret 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Cette formation est détaillée en page 5 du présent document, par matières et nombres d'heures conformément à l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

### **Quelques autres connaissances nécessaires**

Aptitude et maîtrise des méthodes d'expression orales et gestuelles en public.

Aptitude et maîtrise de toutes les techniques de conception et d'animation de cérémonies

Aptitude et maîtrise des techniques d'animation d'une équipe.

Nota : Le permis de conduire est indispensable.

### **Le maître de cérémonie et les savoir-faire spécifiques**

Le maître de cérémonie conçoit et met en place la cérémonie funéraire afin de permettre aux familles d'exprimer un hommage adapté au défunt.

Il saura placer et guider la famille en fonction des usages protocolaires, il coordonne les différentes étapes, il est capable de trouver des solutions d'organisation pour faire face aux imprévus, il saura anticiper les causes possibles de dysfonctionnements, il gèrera les situations inopinées ainsi que les retards.

Il sera en prise directe avec les familles et aura la capacité de les aider et de reformuler avec elles les demandes parfois informelles afin d'y adapter le déroulement des obsèques, en tenant compte de la faisabilité technique, organisationnelle et réglementaire.

Il est capable de gérer et animer une équipe de porteurs, coordonner les différentes actions de l'équipe en relation avec les autres intervenants (Employés municipaux, hospitaliers, etc...).

Il est amené à se déplacer de manière conséquente, son travail se déroulant en grande partie à l'extérieur.

**Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.**



## **Conseiller Funéraire 280 Heures**

**Ce cycle de 280 heures inclus la formation de Maître de Cérémonie (210 heures)**

### **En quoi consiste le métier de Conseiller Funéraire?**

Le conseiller funéraire doit posséder toutes les qualités et aptitudes du Maître de Cérémonie.

Le conseiller funéraire assure l'organisation de la cérémonie funéraire avec la famille ainsi que le choix de toutes les prestations inhérentes à l'organisation des obsèques du défunt.

Il sera en charge de la vente des produits et services funéraires. C'est un conseil à la vente et au choix des prestations. La facturation et le suivi des encaissements.

Il est également l'interlocuteur privilégié pour la souscription de contrats d'obsèques.

### **Quelles sont les activités professionnelles du conseiller funéraire ?**

Le métier de conseiller funéraire consiste en l'accueil et la réception des familles, les assister psychologiquement.

Il définira avec les familles l'organisation et les conditions de la prestation funéraire.

Gardien d'un savoir-faire et dans le strict respect de la déontologie, le conseiller funéraire aidera et guidera les familles dans l'achat des produits et service commercialisés par l'entreprise comme les cercueils, les capitons, les accessoires, les parutions, les faire parts...

Le métier de conseiller funéraire consiste aussi à effectuer toutes les démarches administratives, il organise les cérémonies, il coordonne les activités des autres personnes mandatées dans le respect de la législation funéraire et divers règlements tels qu'hôpitaux, maisons de retraites, cliniques, etc...

Il est le garant de la qualité du service et de la satisfaction de la famille et c'est peu dire...

Il pourra dans le cadre de son activité assurer divers travaux administratifs dont le recouvrement de créances. Il sera en relation avec les différentes administrations, services sociaux, banques, assurances, etc...

### **Quelles sont Les connaissances requises pour devenir conseiller funéraire ?**

Le conseiller funéraire doit avoir suivi une formation obligatoire définie par le décret 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Cette formation est détaillée en page 5 du présent document, par matières et nombres d'heures conformément à l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

### **Quelles sont les qualités requises pour exercer cette profession ?**

Autonome, le conseiller funéraire saura prendre toutes sortes d'initiatives relatives à la réalisation des tâches à effectuer pour la cérémonie et les funérailles. Il est le représentant du chef d'entreprise par délégation. Il peut être amené à former de nouvelles recrues sous la forme de Tutorat.

**Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.**



Programmes des Formations Théoriques				
MATIERES	DESCRIPTIF INDICATIF	MAITRE DE CEREMONIE	CONSEILLER FUNERAIRE	DIRIGEANT
Hygiène, sécurité ergonomie	Les équipements et les règles de protection Règles d'hygiène, Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), les accidents exposant au sang (AES)	7 Heures	7 Heures	
	Les gestes et les postures			
Législation réglementation funéraire	Les règles applicables aux opérations funéraires Démarches consécutives au décès Notion de service public	14 Heures	35 Heures	
	Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles Information des familles, notion de service public, délais légaux, concessions et cimetières, notion de droit des familles (ayant qualité, ayant-droit, plus proche parent) Règles applicables au transport de corps international			
Psychologie sociologie Du deuil	Les grandes étapes du deuil La mort dans notre société	14 Heures	14 Heures	
	Les deuils particuliers			
	Savoir-être Attitude face aux proches endeuillés			
Pratiques et rites funéraires	Les rites funéraires civils et religieux pour les principaux cultes pratiqués en France Les règles de protocole	14 Heures	14 Heures	
Conception et animation d'une cérémonie	Les lieux et les équipements	14 Heures	14 Heures	
	La prise de parole en public La préparation/rédaction d'une cérémonie			
	L'application des règles de protocole			
Encadrement d'une équipe	Les techniques de management (préparation du travail/rapport de stage)	7 Heures	7 Heures	
Connaissances administratives générales	L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives Quel intervenant pour quelle situation: préfecture, maire, procureur		7 Heures	
Produits, services et conseil à la vente	La présentation des produits		42 Heures	
	L'identification des besoins et des attentes des clients/familles			
	Rédaction d'avis d'obsèques			
Réglementation commerciale	Le droit de la consommation			70 Heures
Gestion des Entreprises	Comptabilité			
	Droit des sociétés			
	Droit du travail et gestion des ressources humaines			
	Droit fiscal			
	Droit de la consommation et droit de la concurrence			
	Obligations du cadre dirigeant (sur la responsabilité sociale des entreprises, l'application du règlement général de protection des données, le médiateur de la consommation, renforcement du code de la consommation...)			
	Usage d'internet et dématérialisation			
<b>NOMBRE D'HEURES DE FORMATION THEORIQUE</b>		<b>70 Heures</b>	<b>140 Heures</b>	<b>70 Heures</b>





## Calendrier de formation MAI 2023

MAI		JUIN		
1	<b>Fête du travail</b>	1	<b>Cas pratique 7h</b>	
2	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	2	<b>Cas pratique 7h</b>	
3	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	3		
4	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	4		
5	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	5	<b>Cas pratique 7h</b>	
6		6	<b>Cas pratique 7h</b>	
7		7	<b>Cas pratique 7h</b>	
8	<b>Victoire 1945</b>	8	<b>Cas pratique 7h</b>	
9	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	9	<b>Cas pratique 7h</b>	
10	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	10		
11	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	11		
12	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	12	<b>Cas pratique 7h</b>	
13		13	<b>Cas pratique 7h</b>	
14		14	<b>Cas pratique 7h</b>	
15	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	15	<b>Cas pratique 7h</b>	
16	<b>Mt. Cérémonie 7h</b>	16	<b>Cas pratique 7h</b>	
17	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	17		
18	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	18		
19	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	19	<b>Cas pratique 7h</b>	
20		20	<b>Cas pratique 7h</b>	
21		21	<b>Cas pratique 7h</b>	
22	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	22	<b>Cas pratique 7h</b>	
23	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	23	<b>Cas pratique 7h</b>	
24	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	24		
25	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	25		
26	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	26	<b>Cas pratique 6h</b>	
27		27	<b>Cas pratique 6h</b>	
28		28	<b>Cas pratique 6h</b>	
29	<b>Pentecôte</b>	29	<b>Cas pratique 6h</b>	
30	<b>Cons. Funéraire 7h</b>	30	<b>EXAMEN</b>	
31	<b>Cons. Funéraire 7h</b>			
140 Heures		+ 140 Heures		<b>= 280 Heures</b>

En application des dispositions de l'article D.2223-55-15 du code général des collectivités territoriales, les maîtres de cérémonie, les conseillers funéraires et assimilés et les dirigeant ou gestionnaires se prévalant de l'exercice continu de leur profession apportent la preuve de leur expérience professionnelle dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire.

Pour les entreprises, les régies ou les associations, une tarification spéciale sera étudiée, tenant compte notamment du nombre de candidat à former et / ou de la formation déjà effectuée et validée conformément à l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur du funéraire.

Les devis ci-dessous sont joints à titre indicatif. Les documents et devis nominatifs seront expédiés par courrier, fax ou mail, sur simple demande au centre de formation.

Pour toute demande ou complément d'information, veuillez prendre contact avec  
ACCENT FORMATION

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 12h

**Tél : 04.90.32.05.36**

En dehors des heures mentionnées, nous sommes disponibles par mail :

[formation.accent@cegetel.net](mailto:formation.accent@cegetel.net)



Total d'heures de formation 280 heures  
Remise des diplômes et/ou des attestations de stage

## **SANCTION DE LA FORMATION**

**La formation est sanctionnée par un diplôme délivré par un jury composé de 3 personnes choisies sur une liste établie par le Préfet conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012 et Arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012**

**Cet examen a lieu dans les locaux d'accent formation dès la fin de la formation pratique des candidats de la session.**

**La délivrance du diplôme confère à son titulaire l'aptitude professionnelle à l'exercice de la profession considérée.**

## **EXAMEN**

**l'examen théorique sanctionnant le diplôme de maître de cérémonie est constitué d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes. Les copies sont anonymes**

**Il comprend 60 questions pour l'ensemble des matières et comporte au minimum huit questions pour chacune des matières.**

**Il comporte une question à réponse courte**

**l'examen théorique sanctionnant le diplôme de conseiller funéraire est constitué d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes.**

**Il contient 80 questions pour l'ensemble des matières et comporte au minimum huit questions pour chacune des matières.**

**Il comporte une question à réponse courte.**

**Un seuil d'admissibilité pour l'épreuve écrite est fixé à douze sur vingt.**

**L'entretien individuel comporte trois séquences:**

**– une séquence de 5 minutes de présentation par le candidat de son parcours et sa motivation**

**– une séquence de 5 minutes consacrée à la formation pratique**

**– une séquence de questions de 15 minutes initiée par le jury.**

**L'évaluation orale s'appuie sur un rapport de stage d'une à trois pages, rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique.**

**Une note éliminatoire à l'épreuve orale est fixée à cinq sur vingt.**

**La note finale attribuée à chaque candidat résulte de l'agrégation des notes obtenues aux épreuves théoriques écrite (50 % de la note) et orale (20 % de la note) et à l'évaluation de la formation pratique (30 % de la note).**





## 2023 DEVIS DE FORMATION AU DIPLÔME Diplôme permettant d'exercer la fonction de conseiller funéraire et assimilé

<b>BENEFICIAIRE</b>		
<b>Candidat (e)</b>		
<b>INTITULE DE LA FORMATION</b>	Formation au diplôme de Maître de Cérémonie Conseiller Funéraire Conformément au Décret 2012-608 du 30 avril 2012	
<b>FORMACODE : 42057 CODE ROME : K2602</b>	<b>Code Répertoire Spécifique N° 3757</b>	<b>Code CPF : 290165</b>
<b>DATE DE FORMATION</b>	<b>DEBUT LE : 02/05/2023</b>	<b>FIN LE : 30/06/2023</b>
<b>LIEU DE FORMATION (A définir)</b>	ACCENT FORMATION Centre d'Affaires LES LAURIERS N° 1 Avenue Charles de Gaulle 84130 LE PONTET	

DEVIS	Durée	Coût Horaire	Montant total
<b>Frais d'inscription</b>		0.00 €	0.00 €
<b>MODULE</b> Maître de Cérémonie + Conseiller Funéraire	140 Heures	21.43 €	3000.02 €
Formation pratique	140 Heures	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL GENERAL Facturé</b>	<b>280 Heures 140 Heures</b>	<b>21.43 €</b>	Arrondi à <b>3000.00 €</b>

**Non assujetti à la TVA**

**Cachet et signature**



**Signature du stagiaire** ou De l'organisme formateur de l'Organisme Financier Pour acceptation

**Date limite de validité du présent devis : le 29/04/ 2023.**

**\*NB : l'ensemble des modalités, dates, durée et coût de la formation peuvent être modifiés en fonction de l'actualité nationale et du nombre de participants, les dates définitives de formation vous seront confirmées 30 jours avant le début du stage.**